



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 40673

## Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des épouses des agents généraux d'assurance ayant exercé en qualité d'aide familiale (collaboratrices non salariées), au regard de leur retraite personnelle. Certaines d'entre elles, ayant cessé leurs fonctions, se trouvent exclues du régime de la CAVAMAC pour la période antérieure à 1989 et n'ont aucune possibilité de faire valider leurs années d'activité ; elles se trouvent de ce fait spoliées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour régulariser leur situation lors du remaniement du régime de la retraite.

## Données clés

**Auteur :** [M. Charles Ehrmann](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40673

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2000, page 622